



**Rochat Cycles**  
Aubonne-Genève

## **Règlement – Men's & Women's Night Crit 2026**

Le présent règlement s'applique pour les épreuves suivantes :

- 03.06.2026 : Men's & Women's Night Crit #1
- 17.06.2026 : Men's & Women's Night Crit #2
- 01.07.2026 : Men's & Women's Night Crit #3

### **Généralités :**

Les Men's & Women's Night Crit sont 3 épreuves individuelles qui sont inscrites au calendrier Swiss Cycling et qui sont donc soumises au règlement Swiss Cycling ainsi qu'à celui de l'Union Cycliste Internationale. Elles donnent également lieu à un classement général.

Les 3 manches sont inscrites en tant qu'épreuves régionales et sont ouvertes aux coureurs licenciés ainsi qu'au coureurs non-licenciés.

En prenant le départ, le coureur confirme :

1. Avoir lu, compris et approuvé sans réserve le présent règlement ;
2. Avoir accepté les risques d'accident liés à la pratique du cyclisme de compétition ;
3. Avoir pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que sa santé ne sera pas mise en danger par la pratique intensive du cyclisme.
4. Être couvert par une assurance responsabilité civile (« RC ») et d'une assurance accident qui n'exclut pas la pratique du cyclisme sur route en compétition de ses prestations ;
5. Qu'il respectera les directives des représentants de l'organisateur en tout temps ;
6. Que l'organisateur et ses représentants ne peuvent pas être tenus responsables en cas d'accident, de chute, de perte, de vol ou d'autres préjudices ;
7. Qu'il autorise l'utilisation et la diffusion de photographies prises durant la course dans des publications liées à ces épreuves ;
8. Qu'il autorise l'utilisation de photographies prises avant, pendant et après l'épreuve pour la promotion d'événements cyclistes ou pour illustrer des articles dans les journaux, sites web ou réseaux sociaux.
9. Accepter que la course puisse être modifiée ou annulée sans indemnité compensatoire.

## **Sécurité :**

La sécurité doit rester la priorité de tous les participants à chaque instant.

La course se déroulant sur un circuit automobile fermé à la circulation. Ainsi, la Loi sur la Sécurité Routière ne s'applique pas sur le circuit. Il est donc essentiel, pour chaque coureur, d'être couvert par une assurance responsabilité civile. Les règles du circuit automobile, en particulier sur le sens de marche sur le circuit, doivent être respectées sous peine d'exclusion des lieux.

Le port d'un casque agréé par l'UCI est obligatoire durant l'intégralité de la course. Toutes les directives des commissaires doivent scrupuleusement être respectées.

Aucun véhicule, à l'exception des véhicules de l'organisation, n'est autorisé à pénétrer sur le circuit. Une infraction à ce point de règlement est grave : il s'agit d'un terrain privé.

Le Président de course et son comité d'organisation peuvent prononcer des sanctions en cas de non-respect du présent règlement, ou de comportement inadéquat. Les sanctions peuvent être sportives (retrait de points et/ou déclassement), pécuniaires (amendes) et aller jusqu'à la suspension de participation à nos épreuves (limitée ou non dans le temps).

## **Cérémonies protocolaires :**

Sauf indication contraire de la part du chronométreur, les 3 premiers-ères de chaque catégorie sont appelés-ées au podium directement à l'issue de leur épreuve. En cas de doute la prescription fait foi.

Des maillots distinctifs sponsorisés par Rochat Cycles à Aubonne et Genève sont remis pour le leader du classement général OPEN, le premier junior du classement général OPEN, la leader du classement général féminin et la première féminine B du classement général féminin. Cette distinction est remise uniquement à l'issue de la manche finale.

## **Maillots distinctifs :**



*Les maillots de leader, patronnés par Rochat Cycles*

### **Comportement et environnement :**

La tolérance zéro est appliquée pour tout cycliste jetant ses emballages en course. Une amende de 50 CHF et 20 points de pénalité seront infligés à la première infraction. Lors de la deuxième infraction, une amende de 100 CHF sera perçue et assortie de la mise hors course du coureur concerné.

En cas de non-identification claire du coureur, l'amende sera infligée à l'équipe (team ou club) du coureur.

Note : le coureur est uniquement autorisé à se débarrasser d'un ou plusieurs bidons les lançant au pied de son/ses accompagnant(s). Ceci est toléré dans la mesure où les bidons sont réutilisables. **Tout autre déchet sera sanctionné.**

Selon les conditions météorologiques, les organisateurs peuvent prendre toutes les décisions jugées nécessaires pour garantir la sécurité des participants.

### **Inscriptions :**

Les inscriptions s'effectueront en ligne sur le site de la Pédale Romande, dans l'onglet « Nos organisations ». Elles sont possibles selon le tarif indiqué sur la prescription jusqu'à 3 jours avant le départ de l'épreuve ou lorsque le nombre maximal de partants est atteint.

Les inscriptions sont considérées comme effectives une fois la finance d'inscription reçue sur le compte de la Pédale Romande.

Les inscriptions tardives (entre 3 et 1 jour avant l'épreuve) sont majorées de 10 CHF. Les inscriptions sur place sont possibles avec une majoration de 10 CHF.

### **Règlement spécifique des critères :**

Les courses sur le circuit de Cossonay se disputent sous la forme de critérium. Il est donc décidé d'un certain nombre de sprints, se déroulant tous les 5 tours, tout au long de l'épreuve.

Chaque sprint rapportera des points aux 4 premiers coureurs franchissant la ligne : 5/3/2 et 1 point(s) à l'exception du dernier sprint qui rapportera 10/6/4 et 2 points (points doublés).

Les classements sont toujours réalisés auprès de la tête de course du moment. Un tour de piste est gagné est obtenu quand le ou les coureurs a/ont rejoint la queue du peloton principal. Avec le gain d'un tour par les coureurs de tête, la pointe de la course passe immédiatement aux coureurs suivants les plus avancés, ou à la pointe du peloton. Les coureurs individuels ou groupes de coureurs "lâchés" par le peloton sont pénalisés par un tour perdu, s'ils sont rattrapés par le gros du peloton. De tels coureurs ne réobtiennent le droit au classement que s'ils sont dépassés par le gros du peloton avant l'annonce du sprint, c'est-à-dire au moment où la cloche annonçant le sprint retentit.

Le gros du peloton est généralement le groupe le plus conséquent en termes de nombre de coureurs encore en course, à l'appréciation du commissaire responsable.

Les coureurs seront classés, à l'issue du dernier sprint, en fonction du nombre total de leurs tours parcourus, puis de leurs points. En cas d'égalité, c'est le classement du dernier sprint qui départagera les coureurs.

Le classement général déterminant les porteurs des différents maillots distinctifs se fait à l'addition de tous les points obtenus sur chacune des manches.

### **Dépannage :**

En cas de crevaison ou d'incident mécanique **dûment constaté sur la ligne de départ/arrivée**, 2 tours sont rendus au coureur impliqué afin qu'il puisse réparer son matériel et repartir en course à la place qu'il occupait avant l'incident, sans qu'un tour de retard ne lui soit décompté. Toutefois, il ne marquera aucun point au sprint suivant sa réintégration en course.

Les roues de réserves doivent ainsi être déposées par les accompagnants à proximité de la ligne de départ/arrivée.

### **Transpondeurs et dossards :**

Les transpondeurs et les dossards sont remis aux participants contre une licence, une pièce d'identité ou un billet de 50 CHF et devront être restitués en fin d'épreuve. Un dossard perdu ou endommagé par une négligence imputable au coureur est facturé 10 CHF, un transpondeur perdu ou endommagé est facturé 50 CHF.

### **Planche de prix à chaque manche :**

Les 3 premiers coureurs et les 3 premières coureuses de chaque catégorie reçoivent des prix en nature lors de chacune des trois manches.

### **Planche de prix au classement général :**

**Dès 2026, seuls les coureurs ayant participé aux 3 manches sont pris en compte pour le classement général final.**

Pour les catégories U13, U15, U17 hommes et populaires, prix en nature à tous les coureurs ayant participé à toutes les manches 2026.

Pour les coureurs et coureuses des catégories OPEN hommes, U19 hommes, FE et FB, prize-money évolutif en argent en fonction de la participation. Celui-ci sera réparti entre tous les participant(e)s ayant terminé les 3 manches, et en fonction du classement.